

ARRETE DAJI/2016/SIGNATURE/N°373
Portant délégation de signature du
Président de l'Université d'Aix-Marseille

à

Madame Sophie BOUFFIER
Directrice de la Maison Méditerranéenne des
Sciences de l'Homme (MMSH)

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'Education,
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la Délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND, à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
Vu la nomination de Mme Sophie BOUFFIER, à la Direction de la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH), en date du 8/12/2013,

ARRETE

Article 1

Délégation est donnée à Madame Sophie BOUFFIER, Directrice de la MMSH, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université pour les affaires concernant le Département, pour les actes suivants.

Chapitre I **Gestion des personnels**

Article 2

La délégation de signature en matière de gestion des personnels porte sur les actes concernant :

- a) l'organisation du service des vacances,
- b) les demandes de congés des personnels,
- c) les procès-verbaux d'installation des personnels,
- d) les fiches d'activités LOLF,
- e) les conventions individuelles de stage,
- f) les autorisations d'utiliser un véhicule personnel ou un des véhicules affectés à la composante.

Article 3

En cas d'empêchement de Madame Sophie BOUFFIER, **Madame Christiane LAYE** (IGR) reçoit délégation afin de signer les **demandes de congés des personnels**.

Chapitre II **Etudes doctorales**

Article 4

La délégation de signature en matière d'études doctorales porte sur les actes concernant :

- les autorisations d'inscription en thèse de la première à la troisième année des doctorants relevant de l'école doctorale 355,

- les autorisations de réinscription dérogatoires pour une quatrième année pour la même école doctorale (les autorisations dérogatoires pour une cinquième année restant de la seule compétence du vice-président Recherche)

Chapitre III Gestion des moyens

Article 5

La délégation de signature en matière de gestion des moyens portent sur les actes suivants :

- a) gestion des emplois IATSS
 - implantation des emplois affectés à la composante (sauf emplois fléchés par les autorités de tutelle ou par délibération des instances de l'Université).
 - L'implantation fait l'objet d'un compte-rendu annuel au Président de l'Université. Les modifications sont transmises sans délai par le Directeur au Président.
- b) gestion matérielle des locaux

La délégation de signature en matière de gestion matérielle des locaux porte sur les actes suivants :

- répartition des locaux entre les différents services et unités de recherche du Département.
- conventions types de mise à disposition des locaux

Chapitre IV Dispositions générales

Article 6

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans la MMSH en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 7

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 8

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

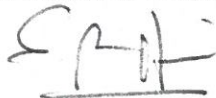
Fait à Marseille, le 1^{er} octobre 2016

Vu et pris connaissance

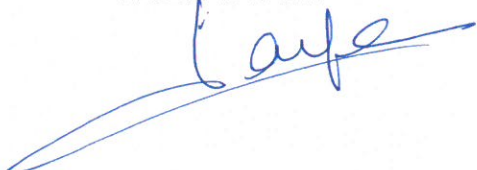
Le... 03 OCT. 2016

Les délégataires

Sophie BOUFFIER
Directrice de la MMSH



Christiane LAYE
RAD de la MMSH



Le délégant

Yvon BERLAND
Président de l'Université d'Aix-Marseille

